

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, jeudi 3 mai 2018

AGRICULTURE

Les chambres d'agriculture et ARCHE Agglo unies

ARCHE Agglo et les chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Ardèche signent une convention de partenariat qui définit, pour les trois prochaines années, les actions prioritaires à mener en coopération.

Un territoire à dominante rurale

Les élus de l'Agglo reconnaissent l'activité agricole comme faisant partie intégrante du développement économique du territoire, tant dans sa capacité à créer de la richesse, que dans sa contribution à l'attractivité et à l'aménagement de l'espace.

ARCHE Agglo est en effet un territoire à dominante rurale avec 20 000 ha cultivés, soit 40% de sa superficie, et près de 650 exploitations agricoles.

4 axes de coopération

ARCHE Agglo et les chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Drôme souhaitent travailler en partenariat selon 4 axes de coopération :

1. Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission des exploitations,
2. Maintenir et développer le potentiel économique de l'agriculture,
3. Développer l'approvisionnement local et l'agritourisme,
4. Agir pour une agriculture respectueuse de l'environnement et la préservation des ressources.

La convention est signée pour une durée de 3 ans. Les techniciens et élus des trois structures se rencontrent régulièrement afin de faire vivre ce partenariat et définir les actions prioritaires.

Les actions engagées en 2018

- **Comité Local à l'Installation (CLI)** avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche : identification des futurs cédants et mise en relation avec des repreneurs potentiels (5 à 10 nouvelles installations agricoles par an sur le territoire de l'Agglo).
- **Réflexion sur les enjeux de l'approvisionnement local dans la restauration hors foyer** : projet de loi issu des états généraux de l'alimentation : objectif de 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité en 2022 dans la restauration collective publique.
- **Promotion des techniques alternatives** afin de réduire les pollutions d'origine agricole (pesticides, nitrates) : couverture des sols en interculture, désherbage mécanique, compostage, co-compostage avec les déchets verts, conversion AB...
- **Accompagnement à la création d'aire de lavage-remplissage de pulvérisateurs** (CUMA des prairies

vertes de Plats, CUMA du Bruas de Colombier-le-Jeune).

Les actions en faveur de la qualité et de la quantité de la ressource en eau s'inscrivent dans le cadre du contrat de territoire Doux, Mialan, Veauane, Bouterne, petits affluents du Rhône.

Les signataires de la convention de partenariat

- Frédéric Sausset, président ARCHE Agglo
- Anne-Claire Vial, présidente de la chambre d'agriculture de la Drôme
- Jean-luc Flaugère, président de la chambre d'agriculture de l'Ardèche

